



**PRÉFET
DU FINISTÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE RÉVISION DU PLAN DE SERVITUDES AÉRONAUTIQUES (PSA) DE DÉGAGEMENT DE L'AÉRODROME DE LANDIVISIAU

Par arrêté préfectoral du 25 mai 2025 **une enquête publique est organisée pour une durée de 17 jours consécutifs du mercredi 23 juillet 2025 à 9h00 au vendredi 8 août 2025 à 17h30**, concernant projet de révision du plan de servitude aéronautiques (PSA) de dégagement de l'aérodrome de Landivisiau. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure et l'approbation du PSA de Landivisiau par arrêté ministériel.

M. Claude Bail, maître principal de la marine nationale en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Rennes. Il se tiendra à la disposition du public lors de permanences aux jours et heures ci-après :

Mairie de Landivisiau (19 rue Georges Clémenceau – 29400) :

- mercredi 23 juillet 2025 de 9h00 à 12h00
- vendredi 8 août 2025 de 14h00 à 17h30

Mairie de Saint-Servais (13 Le Bourg – 29400) :

- vendredi 1er août 2025 de 8h30 à 12h00

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- en version papier à la mairie de Saint-Servais et de Landivisiau, aux jours et heures habituels d'ouverture au public,
- en version numérique sur le site dédié à l'enquête publique :
<https://www.registre-numerique.fr/revisionpsalandivisiau>
- sur un poste informatique à la préfecture du Finistère, DCPAT, bureau des installations classées et des enquêtes publiques, 42 boulevard Dupleix à Quimper, accessible aux jours et heures habituels d'ouverture du public.

Le public peut consigner ses observations et propositions relatives à l'enquête publique pendant sa durée, soit sur les registres d'enquête publique à feuillets non mobiles côtés et paraphés par le commissaire enquêteur à la mairie de Saint-Servais ou de Landivisiau, soit à l'attention du commissaire enquêteur par :

- courriel à l'adresse revisionpsalandivisiau@mail.registre-numerique.fr
- courrier à la mairie de Landivisiau, 19 rue Georges Clémenceau, 29400, Landivisiau
- contribution dématérialisée sur le registre numérique sécurisé à l'adresse suivante :
<https://www.registre-numerique.fr/revisionpsalandivisiau>

Les observations parvenues avant 9h00 le jour de l'ouverture de l'enquête publique ou après 17h30 le jour de sa clôture ne peuvent être prises en considération.

À l'expiration du délai d'enquête et dans un délai d'un mois le commissaire enquêteur transmet au préfet le dossier et les registres d'enquête publique accompagnés d'un rapport énonçant ses conclusions motivées sur l'opération projetée, en précisant si elles sont favorables ou non.